

## Conseils d'administration des sociétés d'État

### LA PARITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EST ATTEINTE

**Québec, le 30 novembre 2011** – Le premier ministre du Québec, Jean Charest, est fier d'annoncer l'atteinte de la parité entre les hommes et les femmes au sein des conseils d'administration des 22 sociétés d'État visées par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. En effet, depuis avril 2006, la proportion des femmes y est passée de 27,5 % à 52,4 %, une augmentation de 90,55 %.

« Dans le monde, le Québec est reconnu comme l'un des chefs de file en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Nous avons pris le parti de développer le plein potentiel d'une société dans laquelle l'épanouissement de chacune et de chacun passe par une véritable égalité de fait. En favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes, nous favorisons l'autonomie économique des femmes et l'épanouissement de l'ensemble de la société. J'invite toutes les Québécoises à s'engager et à prendre la place qui leur revient. Le Québec a tout à gagner avec la présence des femmes dans les instances décisionnelles », a déclaré M. Charest.

En décembre 2006, le gouvernement du Québec s'était engagé, par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, à ce que l'ensemble des conseils d'administration des sociétés d'État visées soient constitués à parts égales de femmes et d'hommes à compter du 14 décembre 2011.

Cet engagement a fait l'objet d'une mesure dans le plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010 et il a été repris dans le deuxième plan d'action gouvernemental 2011-2015. Cette mesure se trouve sous l'orientation qui a pour objet d'augmenter la participation des femmes aux instances décisionnelles. Rappelons que le plan d'action 2011-2015 présente une centaine d'engagements, résultats de la concertation de 26 ministères et organismes gouvernementaux.

« Je suis très heureuse d'apprendre que les sociétés d'État ont atteint la parité entre les hommes et les femmes. Mon plus grand souhait, maintenant que nous avons atteint notre objectif, est que notre décision ait un effet d'exemplarité et se répercute rapidement dans les entreprises privées québécoises, grandes et petites », a ajouté la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M<sup>me</sup> Christine St-Pierre.

« Lorsque nous avons adopté la Loi, en décembre 2006, nous nous sommes donné l'objectif d'atteindre en cinq ans un équilibre de représentation des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration de nos sociétés d'État. Nous avons agi non pas dans le simple but d'atteindre la parité, mais surtout avec l'objectif de placer les femmes au cœur même du processus de décision de nos organismes, convaincus qu'elles y ont leur place et un rôle majeur à jouer », a souligné le ministre des Finances, Raymond Bachand.

## **De nombreuses actions en matière d'égalité**

Rappelons que la politique gouvernementale intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, lancée en décembre 2006, traçait la marche à suivre pour les dix prochaines années. Depuis, de nombreuses actions en condition féminine ont été réalisées, visant toutes le même but, soit de rendre la société québécoise plus égalitaire, plus équitable et, conséquemment, plus démocratique.

Ces mesures ont porté, entre autres, sur la conciliation travail-famille, l'insertion des femmes plus vulnérables sur le marché du travail, et la sensibilisation à la violence conjugale et aux agressions sexuelles.

– 30 –

### **Sources :**

Hugo D'Amours  
Attaché de presse  
Cabinet du premier ministre  
418 643-5321

Valérie Rodrigue  
Attachée de presse  
Cabinet de la ministre de la Culture, des  
Communications et de la Condition féminine  
418 380-2310

Catherine Poulin  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances, ministre du  
Revenu et ministre responsable de la région de  
Montréal  
418 643-5270